

Comité de Direction
case postale 24
1268 Begnins
Tél. 078 888 20 18
secretariat@aise-vd.ch

**Association Intercommunale
Scolaire de l'Esplanade
(AISE)
Conseil Intercommunal**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
DE L'AISE DU JEUDI 27 NOVEMBRE 2014
A LA SALLE DE SOCIETE DE LONGIROD**

Monsieur Antoine Nicolas, Président, ouvre la séance à 20h05. Il salue l'assemblée, le public et remercie les membres pour leur présence. Il remercie la Commune de Longirod pour son accueil et annonce que cette séance est enregistrée.

Monsieur Jean-Jacques Nicolet présente Monsieur Joseph Delort de la fiduciaire Heller SA à Nyon qui a repris le poste de boursier de l'AISE suite au départ de Madame Isabelle Schweizer.

L'ordre du jour suivant est accepté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal du 1^{er} octobre 2014.
3. Communications du bureau.
4. Communications du Comité de Direction.
5. Préavis du Comité de Direction pour le financement de nouveaux locaux sur le site scolaire de la Commune de Le Vaud – Préavis N° 007/2014.
6. Préavis du Comité de Direction pour l'adjudication d'un mandat de maître d'ouvrage à un architecte – Préavis N° 008/2014.
7. Divers et propositions individuelles.
 - a) Election d'un nouveau membre suppléant (e) à la Commission des constructions scolaires.

Point 1 Appel : 18 présents et 8 excusés.

Le quorum est atteint, la séance peut avoir lieu.

Point 2 Pièce 129 Approbation du procès-verbal du 1^{er} octobre 2014

Le Président annonce la modification suivante en page N°6, point N°6, paragraphe N°2 : L'amendement est refusé à la majorité moins **3 oui**.

En page N°3, point N°6, paragraphe N°4 : C'est bien **Monsieur Etienne Bovy** et non Madame.

Ces modifications enregistrées, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la secrétaire pour son travail.

Point 3 Communications du bureau

Pièce 130 Le Président a reçu, en date du 12 novembre 2014, un courrier de Madame Deborah Cartier qui annonce sa démission de la commission des constructions scolaires. Un nouveau membre suppléant sera élu au point 7.

Point 4 Communications du Comité de Direction

Madame Anne Stiefel et Monsieur Laurent Vukasovic sont excusés. Pas d'autres communications.

Point 5 Préavis du Comité de Direction pour le financement de nouveaux locaux sur le site scolaire de la Commune de Le Vaud- Préavis n° 007/2014.

Pièce 131 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis n° 007/2014 par Madame Claudine Vanat-Gachet
Après un exposé de la situation, le CoDir demande au Conseil intercommunal d'accepter :

- De financer **la location** d'un maximum de 8 classes modulaires sur le site scolaire de la Commune de Le Vaud pour un montant maximum annuel de CHF 306'120.
- D'autoriser le CoDir à emprunter la somme de CHF 1'140'000 TTC.

Pièce 132 Lecture du rapport de la Commission des constructions scolaires sur le préavis n° 007/2014 par Monsieur Jacques Mugnier
qui propose au Conseil intercommunal d'accepter le préavis 007/2014, soit d'accepter de financer **la location** d'un maximum de 8 classes modulaires sur le site scolaire de la Commune de Le Vaud pour un montant maximum annuel de CHF 306'120 TTC et d'autoriser le CoDir à emprunter la somme de CHF 1'140'000 TTC.

Pièce 133 Lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances sur le préavis n° 007/2014 par Monsieur Etienne Bovy
qui propose au Conseil intercommunal d'accepter le préavis tel qu'amendé soit :

- Autoriser le CoDir à emprunter, pour **l'acquisition** de 8 éléments modulaires, la somme de CHF 1'730'000.
- Autoriser le CoDir à emprunter la somme de CHF 1'140'000 pour les coûts d'aménagement tels que détaillés dans le préavis.

Discussions et remarques :

Monsieur Didier Lohri demande à la Commission de gestion et des finances la différence de charges que cette location représentera pour la Commune de Bassins. Par ailleurs, Monsieur Didier Lohri aurait souhaité recevoir un

tableau récapitulatif des charges par Commune, il n'a jamais vu un préavis présenté de manière si incomplète.

Madame Antonella Salamin répond que le total des charges supplémentaires pour la Commune de Bassins se monterait à environ CHF 60'000.

Répartition des charges pour une location (en CHF):

Bassins :	59'471
Begnins :	62'589
Burtigny:	15'151
Coinsins :	15'698
Duillier :	43'241
Le Vaud :	59'058
Longirod :	16'461
Marchissy :	19'712
St-George :	43'568
Vich :	25'853

Soit un total CHF 360'802 pour toutes les Communes.

Monsieur Jean-Jacques Nicolet atteste que le CoDir n'a pas fait ces calculs.

Monsieur Didier Lohri demande à la commission des constructions scolaires quelle est la hauteur des éléments modulaires proposés dans ce préavis ?

Le Président rappelle que la norme actuelle par la hauteur des classes est de 2m70.

Monsieur Jacques Mugnier rappelle que ces constructions modulaires sont provisoires. Il confirme que la hauteur est de 2m70 pour 73m2 au total.

Pièce 134 Lecture de l'amendement Didier Lohri sur le préavis n° 007/2014.

Amendement 1

Accepter de financer la location d'un maximum de 8 classes modulaires sur le site scolaire de la Commune de Le Vaud pour un montant maximum annuel de CHF 300'000 TTC dont le 50% est à la charge de la commune de Le Vaud selon l'avenant A des statuts de l'AISE en vigueur.

Amendement 2

Autoriser le CoDir à emprunter la somme de CHF 1'050'000 CHF (1'140'000 moins 90'000), auprès d'un organe compétent et aux meilleures conditions du moment sur une durée de 10 ans.

Monsieur Didier Lohri affirme que le préavis proposé ne respecte pas les statuts et que son acceptation implique que les dix Communes membres de l'AISE acceptent aujourd'hui la construction des dernières salles de classe pour les villages « du haut » pour les 20 prochaines années.

Monsieur Didier Lohri ne peut pas accepter que plusieurs Communes ne puissent pas payer ces nouvelles classes à cause d'un financement différent de celui appliqué jusqu'à ce jour.

Madame Chantal Landeiro rappelle qu'en mars 2014 le Conseil Intercommunal a validé le conventionnement de 6 classes supplémentaires à Le Vaud et 1 classe à Saint-George. Si la construction de ces 7 nouvelles classes avait été possible pour le 31 août 2015, les Communes auraient dû participer à l'amortissement de ces 7 classes. Le CoDir de l'AISE souhaite appliquer les statuts et c'est en ce sens qu'il approche les Communes pour leur proposer les constructions scolaires nécessaires au bon déroulement de la scolarité dans les villages.

Madame Chantal Landeiro donne lecture de l'article 2 des statuts de l'AISE, elle explique que si les bâtiments nécessaires à la Direction ne sont pas fournis pour assurer la mise en place des pôles HarmoS en 2015-2016, la DGEO sera dans l'obligation de prendre des dispositions contre notre Association.

Madame Chantal Landeiro rappelle que les statuts permettent à l'AISE de procéder à l'acquisition de bâtiments scolaires.

Monsieur Luc Mouthon demande 2 minutes de suspension de séance pour la commission de gestion et des finances. Cette demande est acceptée par l'assemblée.

Madame Antonella Salamin annonce que les charges par Communes seraient beaucoup moins élevées si l'AISE pouvait acheter ces bâtiments.

Achat : intérêts sur 2'840'000.00 + amortissement sur 30 ans.

Répartition des charges pour un achat (en CHF):

Bassins :	24'966
Begnins :	26'275
Burtigny:	6'360
Coinsins :	6'590
Duillier :	18'153
Le Vaud :	24'793
Longirod :	6'910
Marchissy :	8'275
St-George :	18'290
Vich :	10'853

Soit un total CHF 151'467 pour toutes les Communes.

Monsieur Didier Lohri demande qui prendra en charge les frais d'entretien ?

Madame Antonella Salamin répond que la prise en charge des frais d'entretien entre dans le processus normal de calcul des loyers.

Monsieur Martin Bryner rappelle qu'il y aura deux degrés primaires de plus avec l'introduction d'HarmoS mais les Communes n'ont pas choisi les degrés qu'elles devraient accueillir. Il rappelle que l'urgence pour 2015-2016 est d'installer des classes sur le site scolaire de Le Vaud puis, de nouveaux statuts seront proposés aux conseillers dans les meilleurs délais.

Monsieur Patrick Siegenthaler demande en quoi consiste l'aménagement du terrain pour la somme de CHF 1'140'000 ? Est-ce le même vendeur d'éléments modulaire que le vendeur de portakabins ?

Monsieur Jean-Jacques Nicolet répond que les éléments modulaires ne sont pas des « portakabins ». Le CoDir a choisi la société Erne qui propose des éléments modulaires de qualité ayant une durée de vie de 30 ans mais un marché public doit encore avoir lieu. L'aménagement du terrain comporte l'évacuation des eaux usées, le nivellement du terrain, le montage, le démontage etc.

Madame Karin Pasche est surprise par le montant de CHF 1'140'000.00 pour l'aménagement du terrain. Elle constate que cette somme sera entièrement perdue si cette école est démontée dans quelques années.

Monsieur Yvan Schlup annonce que le Conseil communal de Le Vaud a accepté la transformation de la salle de gymnastique à une large majorité.

Le Président passe au vote de l'amendement de la commission de gestion et des finances

Le CoDir soutient cette position mais il souhaitait être prudent en proposant une location.

Qui accepte cet amendement ? 15 personnes.

Qui refuse cet amendement ? 1 personne.

2 personnes se sont abstenues.

L'amendement est accepté à la majorité moins 1 non et 2 abstentions.

Le Président passe au vote de l'amendement 1 de Didier Lohri

Qui accepte cet amendement ? 1 personne.

Qui refuse cet amendement ? 16 personnes.

1 personne s'est abstenue.

L'amendement est refusé à la majorité moins 1 oui et 1 abstention.

Le Président passe au vote de l'amendement 2 de Didier Lohri

Qui accepte cet amendement ? 1 personne.

Qui refuse cet amendement ? 17 personnes.

L'amendement est refusé à la majorité moins 1 oui.

Le Président passe au vote du préavis :

Conclusion

- Vu le présent préavis du CoDir n°007/2014 du 10 novembre 2014 ;
- oui les conclusions du rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- oui les conclusions du rapport de la Commission des constructions scolaires ;
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Le Conseil Intercommunal décide par 15 oui, 1 non et 2 abstentions d'accepter le préavis N° 007/2014 du Comité de Direction tel qu'amendé par la commission de gestion et des finances soit :

- Autoriser le CoDir à emprunter, pour l'acquisition de 8 éléments modulaires, la somme de CHF 1'730'000.
- Autoriser le CoDir à emprunter la somme de CHF 1'140'000 pour les coûts d'aménagement tel que détaillés dans le préavis.

Point 6

Préavis du Comité de Direction pour l'adjudication d'un mandat de maître d'ouvrage à un architecte - Préavis n° 008/2014.

Pièce 135 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis n° 008/2014 par Monsieur Jean-Jacques Nicolet

Après un bref exposé, le CoDir demande au Conseil intercommunal d'accepter :

- De mandater le bureau d'architecte choisi par le CoDir en tant que maître d'ouvrage pour la réalisation des classes modulaires sur le site scolaire de la Commune de Le Vaud, dans le cadre d'une procédure gré-à-gré.
- De financer ce mandat par un crédit extrabudgétaire d'un montant maximum de CHF 130'000.

Pièce 136 Lecture du rapport de la Commission de Gestion et des Finances sur le préavis n° 008/2014 par Monsieur Etienne Bovy

qui propose au Conseil intercommunal d'accepter le préavis N°008/2014 tel que présenté.

Pièce 137 Lecture du rapport de la Commission des constructions scolaires sur le préavis n° 008/2014 par Monsieur Jacques Mugnier

qui propose au Conseil intercommunal d'accepter le préavis N°008/2014 tel que présenté.

Madame Angélique Schaer demande au CoDir pourquoi deux préavis sont présentés ce soir ?

Monsieur Jean-Jacques Nicolet explique que ce préavis permettra au CoDir de mandater un architecte sans passer par un concours d'architecture.

Monsieur Didier Lohri demande si le montant de CHF 130'000 est inclus dans le préavis précédent ?

Monsieur Etienne Bovy confirme, pour la commission de gestion et des finances, que ce montant n'est pas inclus dans le total du Préavis précédent.

Conclusion

- Vu le présent préavis du CoDir n°008/2014 du 10 novembre 2014 ;
- Oûi les conclusions du rapport de la Commission de Gestion et des Finances ;
- Oûi les conclusions du rapport de la Commission des constructions scolaires;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

Le Conseil Intercommunal décide à la majorité moins 1 non et 2 abstentions d'accepter le préavis N°008/2014 tel que présenté.

Point 7

Divers et propositions individuelles

a) Election d'un nouveau membre suppléant(e) à la Commission des constructions scolaires.

Suite à la démission de Madame Deborah Cartier, un nouveau membre suppléant doit être élu.

Monsieur Patrick Siegenthaler se propose, il est élu à l'unanimité sous les applaudissements de l'assemblée.

Monsieur Didier Lohri demande au CoDir d'expliquer la politique des transports de l'AISE lors d'une prochaine séance.

Madame Chantal Landeiro annonce que le Département a accepté le nouveau règlement du Conseil d'Etablissement en date du 15 novembre 2014.

Monsieur Edgar Cretegy annonce que la Commune de Le Vaud a préparé un préavis pour un droit de superficie.

Monsieur Antoine Nicolas demande au CoDir de réviser les statuts dans les plus brefs délais ceux-ci ayant montré leurs limites ce soir.

Madame Claudine Vanat-Gachet remercie, au nom du Comité de Direction, tous les conseillers pour l'acceptation des deux préavis.

Monsieur Martin Bryner souhaite la bienvenue à tous à Longirod et un verre de l'amitié est offert.

Séance levée à 22h00

Le Président :

Antoine Nicolas

La Secrétaire :

Vanessa Wicht

